

Date de convocation :
21 05 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 06 2026 à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Dole, sous la Présidence de Monsieur MEUGIN Olivier.

Date d'affichage :
02 06 2026

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Excusés : 1

PRESENTS :

M BAUD Jean Baptiste, M BARBERET Emmanuel, M BRUGNOT Eric, Mme LABOUROT Céline, M CORDIER Etienne, M CROT Alexandre, M DAVID Franck, Mme GAY Florence, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BOLE Alexandre.

Absents excusés : M Aurélien PHILIPPE donne pouvoir à son suppléant M BOLE Alexandre, M GIRARDET Charles donne pouvoir à M BAUD Jean-Baptiste, Mme CALINON Séverine donne pouvoir à sa suppléante Mme LABOUROT Céline, Mme DEPIERRE Valérie.

SECRETAIRE DE SEANCE : M CROT Alexandre

D 19 2026 : ETUDE DE RESTAURATION ARNE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Les affluents rive droite du Doubs moyen (l'Arne, la Vèze de Rochefort et la Grabuse) sont des masses d'eau sur lesquels des objectifs d'atteinte du bon état sont fixés dans le SDAGE 2022-2027 et des actions définies dans le Programme de Mesures. Certaines de ces actions relèvent de la compétence GEMAPI et doivent donc être mises en place par la structure juridiquement compétente, ici le SMDL.

Ces affluents représentent respectivement des linéaires de cours d'eau :

- La Vèze et ses affluents : 40 km ;
- L'Arne : 66 km ;
- La Grabusse : 11 km.

Au regard de ces éléments de contexte, il est aujourd'hui important que le SMDL étudie ces trois cours d'eau pour :

- 1) Réaliser un diagnostic actuel de la fonctionnalité de ces cours d'eau (phase synthèse de données et campagne de terrain) ;
- 2) Etablir et proposer un schéma de restauration sur la base de ce diagnostic aux acteurs du territoire ;
- 3) Lancer des actions opérationnelles en étroite concertation avec les élus locaux, les propriétaires et exploitants.

Par délibération n°15-25 en date du 24 mars 2025, le comité syndical a approuvé l'élaboration de schémas de restauration sur ces trois affluents du Doubs Moyens et inscrit une action au PPI du syndicat (action reconduite dans le PPI 2026-2030 approuvé lors du vote du budget 2026).

En ce sens, les schémas de restauration de la Vèze et de la Grabusse ont été réalisés en 2025 et finalisés en avril 2026.

Il convient aujourd'hui d'engager ce même travail sur l'Arne. Cette action sera menée exclusivement en régie SMDL (temps d'ingénierie) avec l'appui d'un stagiaire recruté pour la phase de terrain de juin à juillet 2026.

Dans le cadre du 12^{ème} programme, l'Agence de l'Eau apportera son soutien financier (taux entre 50 % et 80%). Au regard des temps consacrés à cette opération (136 jours), une subvention d'un montant minimal de 11 500 € est attendue (recette de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'élaboration d'un schéma de restauration sur l'Arne ainsi que la méthodologie de travail présentée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont d'ores et déjà inscrits au BP 2026 ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

A Dole, le 02 JUIN 2026,
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**


M. Olivier MEUGIN